



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 36 : Sécurité de l'aviation et soutien à la mise en œuvre de la navigation aérienne

ACTIVITÉS LIÉES AUX AÉRODROMES DANS LA RÉGION MID

(Note présentée par les Émirats arabes unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail donne un aperçu des activités des Émirats arabes unis (EAU) dans la Région Moyen-Orient (MID) comme suite au Programme de sécurité des pistes (RSP) et à la campagne Aucun pays laissé de côté (NCLB) de l'OACI. Les activités liées à la sécurité des pistes, y compris l'élaboration d'éléments indicatifs, l'accueil d'événements sur le thème de la sécurité et la participation à des missions de formation et de soutien, sont fondées sur l'expérience et l'expertise des EAU et ont contribué à assurer que tous les États aient accès aux ressources leur permettant de soutenir leur réglementation de la sécurité et leurs régimes de supervision, notamment les éléments indicatifs et procédures de soutien.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à prendre note des informations figurant dans la présente note ;
- à encourager les États à adopter des mesures similaires à l'échelle régionale en ce qui concerne les initiatives relatives à la sécurité des pistes ;
- à inviter les États à faire des observations concernant leur participation à des activités régionales similaires.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique <i>Sécurité</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet
<i>Références :</i>	Néant

1. INTRODUCTION

1.1 À l'appui du Programme de sécurité des pistes (RSP) et de la campagne Aucun pays laissé de côté (NCLB) de l'OACI, les EAU ont soutenu les efforts et les initiatives menés dans la Région MID en vue de favoriser et d'augmenter les niveaux de certification des aéroports et de sécurité des pistes. Les initiatives ont été coordonnées grâce aux efforts du Groupe régional de sécurité de l'aviation – Moyen-Orient (RASG-MID) et de son Groupe de travail connexe sur la sécurité des pistes et au sol, respectivement présidé et co-présidé par les EAU. Les ressources mises à disposition peuvent être directement mises en œuvre, adaptées ou adoptées par les États pour l'élaboration de leurs réglementations, orientations et procédures nationales de sécurité relatives à la certification des aéroports et à la sécurité des pistes.

2. ANALYSE

2.1 Suite aux initiatives de renforcement de la sécurité des pistes du RASG-MID, les EAU ont élaboré les publications suivantes :

- a) avis de sécurité RASG-MID (RSA-01) — *Harmonising the Use & Management of Stop Bars at Airports* – octobre 2014, diffusé aux États le 2 novembre 2013 (Réf. : ME 4-14/253) ;
- b) avis de sécurité RASG-MID (RSA-02) — *Guidance on Regulatory Framework Supporting Establishment of Runway Safety Teams* – diffusé aux États le 20 janvier 2015 (Réf. : ME 4-15/014) ;
- c) avis de sécurité RASG-MID (RSA-03) — *Model Checklist for Runway Safety Teams (RST)* – mars 2015, diffusé aux États le 16 mars 2015 (Réf. : ME 4-15/078) ;
- d) avis de sécurité RASG-MID (RSA-05) — *Aerodromes Certification Toolkit* – septembre 2015, diffusé aux États le 10 septembre 2015 (Réf. : ME 4-15/261) ;
- e) des orientations sur les *audits de surveillance périodiques de l'infrastructure et de l'entretien des aéroports* ont été fournies au Bureau MID de l'OACI en avril 2016 et il est prévu que des éléments indicatifs relatifs à *la supervision proactive du développement de l'infrastructure des aéroports* seront achevés d'ici la fin de novembre 2016.

2.2 Les EAU ont activement participé à des missions pour soutenir le Programme de sécurité des pistes de l'OACI ainsi que les équipes mobiles d'aide aux équipes de sécurité des pistes, qui visent à apporter une assistance pour l'établissement de RST comme moyen efficace de réduire le nombre d'accidents et d'incidents graves liés aux pistes.

2.2.1 Les EAU ont participé à la visite de l'Aéroport international du Koweït en février 2016, dans le cadre de l'initiative relative aux *équipes mobiles régionales d'aide aux équipes de sécurité des pistes*.

2.2.2 Suite aux initiatives de formation en cours menées par le RASG-MID, les EAU ont dirigé en septembre 2015 une délégation afin d'offrir un *Cours sur les opérations d'aérodrome* aux parties prenantes dans le domaine de la sécurité de l'aviation au Soudan. Ce cours a été dispensé en partenariat avec les aéroports de Dubaï à 40 représentants de l'Autorité de l'aviation civile du Soudan, d'aéroports, d'organismes de contrôle de la circulation aérienne et d'entreprises de transport aérien. La formation comprenait des sujets comme la sécurité des pistes, la certification des aérodromes, la sécurité des aires de trafic, la limitation des FOD, la gestion de la faune, les systèmes de compte rendu et les paramètres de sécurité.

2.2.3 Les EAU ont dirigé en décembre 2014 la première *visite de l'Aéroport international de Khartoum dans le cadre de l'initiative régionale de l'OACI relative aux équipes mobiles régionales d'aide aux équipes de sécurité des pistes* et de l'organisme connexe de contrôle de la circulation aérienne, à laquelle ont participé des représentants de l'OACI, de l'ACI, de l'IATA et de l'Égypte. Lors d'un atelier de cinq jours accueilli par le Soudan, l'équipe mobile a présenté la formation technique à plus de 100 délégués représentant des aérodromes, des organismes de contrôle de la circulation aérienne, des entreprises de transport aérien et des instances de réglementation. Le contenu de l'atelier est inspiré des résultats positifs obtenus par l'organisme de réglementation et les parties prenantes aux EAU.

2.3 Dans le cadre des initiatives régionales, les EAU ont accueilli les événements suivants :

2.3.1 L'AGAC a accueilli en décembre 2015 le premier Séminaire de l'OACI sur les hélistations (HS/1) au Moyen-Orient, à Dubaï (EAU). Ce séminaire, organisé en collaboration avec le Groupe de travail sur la conception des hélistations de l'OACI, a réuni 100 participants venant de 10 États et représentant des organismes de réglementation régionaux et internationaux, des exploitants d'hélistations, des exploitants d'hélicoptères et des organisations de l'industrie. Des experts représentant des organismes gouvernementaux, le secteur du gazole, des organismes représentatifs et des cabinets d'expert-conseil ont présenté des exposés et participé à des tables rondes et à un atelier interactif sur la certification des hélistations. Des recommandations ont été formulées visant à ce que les États de la Région MID examinent la réglementation connexe, créent des bases de données sur les hélistations et établissent des comités techniques d'hélistations pour examiner les normes de formation et les compétences connexes.

2.3.2 L'AGAC a accueilli le deuxième Séminaire régional de l'OACI sur la sécurité des pistes (RRSS/2) en juin 2014 à Dubaï (EAU). Cet événement a réuni 200 participants représentant les EAU, des États de la Région MID (Arabie Saoudite, Égypte, Iran, Soudan et Sultanat d'Oman) et plusieurs organisations (ACI, Airbus, Boeing, COSCAP-GS, EUROCONTROL, FAA, IATA et IFATCA). Parmi les participants figuraient des autorités de l'aviation civile, des fournisseurs de services de navigation aérienne, des aéroports, des transporteurs aériens et des organismes gouvernementaux. Les objectifs du séminaire visaient notamment à fournir aux États des orientations pour l'établissement de RST efficaces, à lancer l'initiative de la Région MID relative aux équipes mobiles régionales d'aide aux équipes de sécurité des pistes, et à étudier les moyens d'améliorer la mise en œuvre de la certification des aérodromes dans la Région MID. Les résultats accomplis depuis la tenue du séminaire comprennent la mise en œuvre des dispositions relatives à l'établissement de RST comme suite à la Résolution A37-6 de l'Assemblée (1/2) et aux recommandations du GRSS et du Séminaire MID-RRSS/1, la publication d'orientations normalisées sur l'utilisation acceptable des barres d'arrêt, le soutien de l'initiative relative aux équipes mobiles régionales d'aide aux équipes de sécurité des pistes et l'élaboration de dispositions supplémentaires relatives à la sécurité des pistes, dont celles qui portent sur la faune, les objets et les incidents liés aux lasers.

3. CONCLUSIONS

3.1 Les EAU ont appuyé de manière résolue et constante les initiatives RSP et NCLB de l'OACI par le biais d'un leadership et d'une participation aux initiatives régionales de sécurité, en engageant de ressources et en mettant à disposition son expérience et son expertise. Les manifestations, missions et documents résultants visent à garantir que la mise en œuvre des SARP soit harmonisée en ce qui concerne la certification des aéroports et la sécurité des pistes, et à aider tous les États à tirer les avantages socio-économiques considérables qu'apportent la sécurité et la fiabilité du transport aérien.

— FIN —